



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Programme « Accords visa-vacances-travail » avec l'Australie

Question écrite n° 17547

Texte de la question

Mme Émilie Guerel appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le programme « Accords visa-vacances-travail », accords de réciprocité conclus entre la France et l'Australie. Ce programme permet d'organiser la venue de jeunes ressortissants de l'un des deux pays sur le territoire de l'autre pour une durée maximale d'un an avec possibilité d'y travailler. Les Français âgés de 18 à 30 ans ont accès à ce programme. Le programme « vacances-travail » rencontre un franc succès et suscite un enthousiasme particulier du fait de son attractivité. En effet, il est un programme enrichissant et un véritable tremplin pour l'expatriation des jeunes français. En 2018, le gouvernement australien a fait connaître sa volonté d'étendre le programme « vacances-travail » jusqu'à 35 ans, mesure toujours en attente de ratification par la France. Ainsi, elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'accord vacances-travail signé entre la France et l'Australie le 24 novembre 2003 et entré en vigueur le 23 mars 2004 connaît en effet un franc succès, en particulier auprès des jeunes Français : chaque année, depuis 2012, ce sont plus de 20 000 Français qui s'expatrient pendant une durée en général d'un an maximum en Australie au titre de cet accord. Ainsi en 2018, 25 105 jeunes Français se sont rendus en Australie dans ce cadre. En 2017, l'Australie a officiellement proposé à la France de porter l'âge limite de dépôt d'une demande de visa vacances travail au titre de l'accord PVT Australie de 30 à 35 ans. Les parties sont convenues de cette augmentation de l'âge limite de dépôt d'une demande de visa vacances travail à l'occasion du comité de suivi de l'accord vacances-travail franco-australien qui s'est tenu le 30 novembre 2018 à Paris. Cette modification de l'accord doit encore être formalisée par la signature d'un avenant à l'accord entre la France et l'Australie.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Guerel](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17547

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2032

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2019](#), page 8316